



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aéroports

Question écrite n° 70049

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le devenir de l'aéroport binational EuroAirport Bale Mulhouse-Freiburg. Les entreprises de la région Sud-Alsace bénéficient des prestations de grande qualité de cet aéroport et en font largement usage. Le développement de ces entreprises et l'attractivité du Sud-Alsace sont pour une grande part dépendants de la bonne offre aéroportuaire actuelle. Aujourd'hui, les péripéties de restructuration de l'offre de transport aérien en Suisse, notamment du fait des déboires de la compagnie Swissair, et les évolutions qui se dessinent en arrière-plan de concurrence entre les plates-formes aéroportuaires de la Confédération font craindre une remise en cause du service de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, en particulier sa fonction de « hub » maintenance européen performant. Dans ce contexte où les évolutions s'accroissent et dont l'enjeu est primordial pour la région des trois frontières, il lui demande de bien vouloir rendre les pouvoirs publics helvétiques attentifs à la nécessaire prise en compte des intérêts des entreprises françaises, dans le cadre des décisions qui seront prochainement prises quant à l'avenir de l'EuroAirport Bâle-Mulhouse.

Texte de la réponse

En manifestant leur volonté d'engager les études de définition de différents investissements nécessaires à une desserte ferroviaire performante de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, le président de la Confédération helvétique, chef du département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication et le ministre de l'équipement, des transports et du logement ont exprimé, par une déclaration du 18 septembre 2001, leur confiance dans le développement de l'aéroport binational de Bâle-Mulhouse. Conscient de l'intérêt de cet équipement pour le développement économique, notamment du sud de l'Alsace, le gouvernement français suit attentivement l'évolution du trafic de l'aéroport en cette période de réorganisation du secteur aéronautique en Suisse. L'attention du président de la Confédération helvétique sera attirée sur l'importance que revêt, pour les deux pays, le maintien d'une activité significative, par la nouvelle compagnie aérienne suisse, et d'un réseau aérien diversifié. L'aéroport binational Bâle-Mulhouse fait partie des grands aéroports régionaux pour lesquels le Gouvernement a, le 15 novembre dernier, défini un plan de soutien au développement, notamment en matière de liaisons internationales.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70049

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 7016

Réponse publiée le : 25 février 2002, page 1136